

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_007

OBJET :

COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

*Signature du bail de la
cellule 2 du village
d'artisans de SAMEON
avec RS RACING à effet
au 11 janvier 2025
(suite à la mise en
sommeil de SEB AUTO)*

Présents au vote de la
délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 29

Procurations : 5

Nombre de votants : 34

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept mars à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 mars 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCROYSE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Didier DALLOY, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Cathy POIDEVIN, procuration à Anne WAUQUIER
Régis BUE, procuration à Bernadette SION

Absents excusés :

Arnaud HOTTIN, Patrick LEMAIRE, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*****Signature du bail de la cellule 2 du village d'artisans de SAMEON avec RS RACING à effet au 11 janvier 2025 (suite à la mise en sommeil de SEB AUTO)*****Le Bureau Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau.

Considérant que le Bureau a délégation concernant la gestion du patrimoine de la collectivité,

Et qu'à ce titre, il peut signer les baux des bâtiments que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a aménagé pour les entreprises, à savoir : Le village d'artisans à SAMEON, et le bâtiment relais à CAPPELLE-EN-PEVELE

Vu la délibération n°CC_2018_110 du Conseil communautaire relative à la détermination de la politique de location du village d'artisans de SAMEON.

Vu la délibération CC_2019_212 du conseil communautaire en date du 9 décembre 2019 relative à la politique de location sur le village d'artisans à SAMEON.

Considérant que la politique de location a été revue et que les loyers sont désormais fixés à 35 € HT/m²/an, et non plus 45 € HT/m²/an,

Considérant que le village d'artisans de SAMEON comprend huit cellules commerciales aménagées à destination d'artisans, et afin de leur permettre d'effectuer du stockage :

- Cellule 1.1-186 m²
- Cellule 1.2 - 190 m²
- Cellule 1.3-190 m²
- Cellule 1.4-186 m²
- Cellule 2.1-186 m²
- Cellule 2.2-190 m²
- Cellule 2.3-190 m²
- Cellule 2.4-186 m²

Considérant que la cellule 1-3 (2) est désormais libre suite à la mise en sommeil de SEB AUTOS,

Vu la demande de RS RACING.

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 5 février 2025.

Par délibération B2021_022 du 10 mai 2021, le Bureau communautaire avait autorisé son Président à signer un bail commercial avec la société SEB AUTO pour la cellule 2 du village d'artisans de SAMEON.

Cette société a été mise en sommeil, enregistrée auprès du greffe du guichet unique des entreprises en date du 10 janvier 2025.

Il convient de tirer les conséquences de cette mise en sommeil au niveau du bail commercial. Celui-ci étant résilié au 10 janvier 2025.

Par ailleurs, le gérant de SEB AUTO est également gérant de RS RACING et 4, a sollicité la prise à bail de cette cellule, à effet du 11 janvier 2025.

La présente délibération a pour objet d'organiser la prise à bail par RS RACING dans les conditions suivantes :

- Bail commercial d'une durée de 9 ans, avec droit au renouvellement
- le montant du loyer est fixé à 35€HT/HC/m²/an, soit pour une cellule de 190 m2, un loyer annuel de 6 650 € HT, 7 980 € TTC/an (soit un loyer mensuel de 554,17 € HT-665 € TTC), A cela, s'ajoutent les charges (remboursement taxe foncière, assurance, électricité des communs, entretien des espaces verts), pour lesquelles une provision de charges de 180€.

Ouï l'exposé de son Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 34 VOTANTS) :

- **De mettre en location la cellule 2 du village d'artisans de SAMEON au profit de la société RS RACING SERVICES, représentée par M. Sébastien ROBERT, à compter du 11 janvier 2025, dans les conditions votées par le Conseil communautaire s'agissant de la politique de commercialisation du village d'artisans de SAMEON,**
- **D'autoriser son Président, ou son représentant, à signer un bail commercial avec le représentant de la société RS RACING SERVICES, à se faire produire les pièces nécessaires, ainsi que tout document relatif à la mise en oeuvre de ce bail commercial,**
- **De mandater Me Aurélie MERCIER-LEGRAIN, notaire à LANDAS, aux fins de rédiger le contrat de bail,**
- **De mandater l'étude de Me DEKERLE, huissier de justice aux fins de procéder à un état des lieux.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DUPONT

Signé électroniquement par Michel DUPONT
Date de signature : 18/03/2025
Qualité : VP RH FINANCES par délégation de SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par Luc FOUTRY
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_007
Objet :	Signature du bail de la cellule 2 du village d'artisans de SAMEON avec RS RACING à effet au 11 janvier 2025 (suite à la mise en sommeil de SEB AUTO)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200041960-20250324-BC_2025_007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250324-BC_2025_007-DE-1-1_0.xml	text/xml	972 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_007.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250324-BC_2025_007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	24 mars 2025 à 10h00min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	24 mars 2025 à 10h04min13s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	24 mars 2025 à 10h04min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mars 2025 à 10h04min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mars 2025 à 10h04min25s	Reçu par le MI le 2025-03-24